



SOCIÉTÉ JAPONAISE DE LA CROIX-ROUGE

**Rapport général sur les travaux de la
Société pendant les années
1928 et 1929**

Présenté à la XIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge, tenue à Bruxelles en 1930.

1930

Résultats du recrutement des membres. — La Société japonaise de la Croix-Rouge, tient chaque année une assemblée générale de ses membres, afin de se conformer aux dispositions de la loi. Or, cette assemblée a cela de particulier qu'il est d'usage que Sa Majesté l'Impératrice, sous le haut patronage de laquelle est placée la Société, daigne l'honorer de sa présence et encourager le personnel dirigeant et les membres à développer toujours davantage les travaux de la Société. C'est ainsi que l'assemblée générale est non seulement l'organe par lequel les membres expriment leur volonté, mais aussi un puissant stimulant pour perfectionner les travaux de la Société ; c'est là le fait le plus remarquable. De leur côté, les comités départementaux organisent également, suivant les cas, des assemblées générales soit des membres dépendant d'eux soit des sous-comités ou des sections, ou encore d'autres réunions.

C'est surtout dans ces occasions solennelles que le Comité central et les comités départementaux s'efforcent d'attirer de nouveaux membres pour élargir sans cesse le champ d'action de la Société. En effet, le recrutement de ces derniers qui a lieu principalement par ces réunions ou par divers autres moyens, constitue l'une des tâches les plus importantes de la Société. D'après les résultats obtenus jusqu'ici, l'augmentation annuelle des membres est presque toujours de plusieurs dizaines de mille. Le chiffre total actuel des membres dépasse deux millions cinq cent mille.

Formation d'infirmières. — La formation des infirmières, œuvre la plus nécessaire pour préparer la mise en exécution des travaux de secours, se poursuit d'année en année depuis 1893. La Société vise à avoir toujours prêtes et à sa disposition au moins 460 infirmières-majors et 6,930 infirmières ordinaires.

Les élèves infirmières sont réparties entre l'hôpital central de la Société à Tokio et les hôpitaux de ses comités départementaux. Leur formation se continue pendant trois ans aux frais de la Société. Les hôpitaux de ce genre sont actuellement au nombre de

23. La moyenne annuelle des élèves en formation est d'environ 1,500.

Leur instruction a graduellement reçu des améliorations en rapport avec les progrès de la médecine. Ces derniers temps on y a ajouté un cours supérieur. Certaines branches des sciences sociales et les œuvres sociales y sont enseignées.

On fait choix entre les infirmières d'un certain nombre de candidates au grade d'infirmières-majors et on leur donne un enseignement approprié pendant une année. On choisit également, parmi les infirmières-majors et les infirmières ordinaires au service de la Société et qui le désirent, un certain nombre de personnes auxquelles on facilite pendant deux ans l'étude d'une des langues anglaise, française, allemande, etc.

Depuis 1928 on a commencé à former des infirmières dites sociales. On fait donc suivre à cet effet pendant une année un cours spécial par celles des infirmières-majors ou ordinaires au service de la Société, qui le désirent et qui doivent avoir au préalable passé un examen. Cet enseignement est établi d'après le système d'infirmières publiques pratiqué en Europe et aux Etats-Unis. Celles qui ont achevé cette préparation occupent les emplois d'infirmières scolaires, d'infirmières visiteuses, d'infirmières d'atelier, etc.

Formation de sages-femmes. — Cette entreprise, inaugurée dès 1921, donne tous les ans un certain nombre de diplômées qui, à la fin de 1929, atteignent un total d'environ 600.

Travaux de consultations et de traitement. — Ces travaux consistent en hôpitaux, postes de consultations et de traitement permanents, postes de consultations et de traitement ambulants, boîtes de premiers secours, mesures de prophylaxie contre la tuberculose. Le traitement des malades est en général de deux sortes : à prix réduit et à titre gratuit. Le nombre total des cas qui en 1928 et en 1929 ont été admis aux consultations et au traitement, est d'environ 1,540,000.

Protection des femmes enceintes ou en couches ainsi que des nourrissons et des jeunes enfants ; soin des enfants en général. —

Ces travaux s'exécutent au moyen de maternités, de sages-femmes visiteuses, de garderies de femmes tant enceintes qu'en couches, de postes de consultations pour les nourrissons et les jeunes enfants, d'infirmières scolaires, de colonies de vacances. Les cas traités pendant 1928 et 1929 se chiffrent environ par 590,000. Ici aussi on retrouve les deux catégories, c'est-à-dire, l'une à prix réduit et l'autre à titre gratuit.

Travaux d'assistance en cas d'événements extraordinaires. — A l'occasion des troubles de Chine en 1928, la Société sur la requête des autorités militaires et pour soigner à bord des navires les blessés et malades de l'armée japonaise, a organisé un détachement sanitaire extraordinaire, qui s'est mis au service du transport des malades et leur a donné tous les soins nécessaires.

Travaux d'assistance en cas de calamités naturelles. — Le Japon, pays insulaire où abondent les rivières torrentueuses et où plusieurs régions appartiennent à des zones volcaniques, est sujet à des calamités naturelles de différentes sortes. Dès 1887, année qui suivit l'entrée de la Société dans la fédération des Croix-Rouges internationales, l'assistance en cas de calamités naturelles fut classée parmi ses travaux. Depuis cette époque les travaux de ce genre ont, parallèlement au progrès de la civilisation, élargi leur champ d'action. Notons que ce sont surtout les comités départementaux qui sont chargés de l'accomplissement de ces tâches.

Travaux d'assistance internationale. — Nous nous sentons une ardeur croissante en constatant que les pays civilisés s'unissent pour tirer toutes les conséquences des principes philanthropiques de la Croix-Rouge et que l'esprit de solidarité internationale en vue du bien-être de l'humanité prend chaque jour plus de force. La Croix-Rouge japonaise elle aussi a, dans ces deux dernières années, montré l'esprit de secours mutuel qui l'anime devant la détresse de ses amis. Elle a prodigué des soins aux malades et blessés tant militaires que civils à l'occasion des troubles de la Chine. Elle est

intervenue également dans les cas suivants : famine des provinces de Shantung et de Chihli, effondrement de montagne dans la ville de Santos (Brésil), tremblements de terre de Bulgarie, de Grèce et de Turquie, l'inondation de Blagowechtchensk, tremblement de terre de la région du Koraçan en Perse, et cela en envoyant des dons pour secourir les sinistrés.

Croix-Rouge de la Jeunesse. — Cette branche d'un intérêt tout particulier marche d'un pas solide, au point que nos cinquante comités départementaux, à l'exception de deux, entretiennent chez eux cette organisation.

Pour encourager les actes de bienfaisance des membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, la Société a créé le Règlement dit des insignes des actes louables de la Croix-Rouge de la Jeunesse, lequel a été mis en vigueur à partir de l'année 1928. Le président de la Société confère ces insignes sur la proposition des présidents des comités départementaux et après examen d'une commission d'étude. Plus de 20 enfants ont déjà reçu ces insignes. Il paraît que cet encouragement exerce une heureuse influence. Nous serons très heureux si ces insignes et le diplôme qui les accompagne peuvent être utiles à Messieurs les membres de la Conférence, qui en trouveront le spécimen au Bureau de la Conférence.

D'autre part la Société a, en 1928 et 1929, réuni à son siège les directeurs des écoles primaires, les dirigeants des Croix-Rouges de la Jeunesse et le personnel chargé de ce service dans les comités départementaux ; elle y a organisé en leur faveur des conférences relatives à la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Cours d'hygiène. — Comme un des moyens d'atteindre le but de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Société fait donner, depuis l'année 1926, par ses comités départementaux des cours d'hygiène destinés surtout à la jeunesse des deux sexes afin d'accroître et de propager dans les provinces les connaissances hygiéniques.

Musée de la Croix-Rouge. — Le musée a été créé dans le but

d'une part de conserver et de transmettre à la postérité les travaux faits depuis la fondation de la Société, et de l'autre de montrer au public les objets de toutes sortes pouvant être utiles en vue de vulgariser les notions d'hygiène. Il a été ouvert au public en 1925, pour commémorer le 50^e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge japonaise. Comme complément des objets relatifs à l'éducation hygiénique populaire, on y organise de temps en temps des expositions spéciales, des conférences, des séances de cinématographe; cent et quelques dizaines de réunions de ce genre ont déjà eu lieu.

Le détail des travaux ci-dessus énumérés est ainsi qu'il suit :

I. Nombre total de membres :

en 1927	2,470,371
en 1928	2,508,578
en 1929	2,534,721

Ces chiffres montrent une augmentation constante d'une année à l'autre.

II. Nombre total d'infirmières :

en 1927	5,530
en 1928	5,773
en 1929	5,830

Ici on constate également une augmentation.

III. Nombre total de sages-femmes :

en 1927	411
en 1928	537
en 1929	672

L'augmentation est ici plus frappante.

IV. Consultations :

1° Nombre des consultations et des cas traités dans 25 hôpitaux :

en 1927	5,374,821
en 1928	5,608,456
en 1929	5,909,026

- 2° Nombre des consultations et des cas traités dans 16 postes de consultations et de traitement permanents :
- | | |
|---------------|-----------|
| en 1927 | 1,046,810 |
| en 1928 | 1,243,902 |
| en 1929 | 1,054,970 |
- 3° Nombre des consultations et des cas traités dans 18 postes de consultations et de traitement ambulants :
- | | |
|---------------|---------|
| en 1927 | 267,403 |
| en 1928 | 288,255 |
| en 1929 | 364,550 |
- 4° Nombre des cas secourus aux moyens de boîtes du premier secours, installées en 24 endroits :
- | | |
|---------------|---------|
| en 1927 | 77,947 |
| en 1928 | 141,583 |
| en 1929 | 302,608 |
- 5° Nombre des consultations et des cas traités par 48 postes de prophylaxie et de lutte contre la tuberculose :
- | | |
|---------------|---------|
| en 1927 | 253,255 |
| en 1928 | 240,415 |
| en 1929 | 241,004 |
- V. Nombre des cas traités par 15 postes de protection des femmes enceintes ou en couches :
- | | |
|---------------|--------|
| en 1927 | 66,026 |
| en 1928 | 73,197 |
| en 1929 | 74,890 |
- VI. Protection des enfants :
- 1° Nombre de journées passées par les enfants reçus dans 71 colonies de vacances :
- | | |
|---------------|-------|
| en 1927 | 6,691 |
| en 1928 | 8,116 |
| en 1929 | 8,790 |

2° Nombre des enfants reçus dans l'école d'été au bord de la mer :

en 1927	155
en 1928	159
en 1929	195

VII. Travaux d'assistance à l'occasion des troubles de la Chine.

En vue de ces travaux, on a formé un détachement sanitaire extraordinaire composé de 2 médecins, 1 pharmacien, 1 commis aux écritures, 2 infirmières-majors, 30 infirmières, soit en tout 36 personnes auxquelles on a joint 2 domestiques. Ce détachement est parti de Tokio le 6 Juin 1928. Embarqué dès le lendemain, soit du 7 du même mois, il a fait huit voyages entre le Japon et la Chine. C'est le 8 Octobre qu'a été dissout ce service. Le nombre des malades japonais ainsi transportés et soignés s'est élevé à 680.

VIII. Travaux d'assistance en cas de calamités naturelles.

Dans 48 postes d'assistance le nombre des secours donnés se monte

en 1927	à 134,892 cas
en 1928	à 23,538 cas
en 1929	à 22,725 cas.

IX. Travaux d'assistance internationale.

A l'occasion des troubles qui éclatèrent en Chine en 1927, la Société créa dans l'hôpital de Tsinan un poste de secours de la Croix-Rouge japonaise, qui se chargea du traitement gratuit des blessés et malades de l'armée chinoise ainsi que des malades indigents. La durée de cette assistance a été de 13 mois et le nombre des malades chinois traités s'éleva à 19,715.

En dehors de cette activité, la Société est intervenue en diverses circonstances, de la manière suivante :

A l'occasion d'une famine dont les provinces de Shantung et de Chihli furent en proie en Janvier 1928 elle a fait un don à la Société sino-européenne de secours en Chine. Un effondrement de

montagne qui eut lieu à Santos (Brésil) en Juin 1928 a amené la Société à prendre part aux secours de la Croix-Rouge brésilienne. Elle ne resta pas non plus indifférente à une inondation dont la région de Blagowechtchensk fut désolée en Octobre 1928.

Au temps du tremblement de terre qui se fit sentir en Mai 1928 dans les Balkans et en Asie Mineure elle est venue en aide aux Croix-Rouges bulgare, grecque et au Croissant-Rouge turc. Lors de la calamité du même genre qui atteignit la région du Koraçan (Perse) elle a participé à l'assistance du Lion et Soleil Rouges.

Tous ces travaux et secours ont coûté à la Société 13,500 yen.

X. Croix-Rouge de la Jeunesse.

Le nombre des membres des 48 groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse est

en 1927 de 1,113,244

en 1928 de 1,279,757

et en 1929 de 1,386,368.

Le nombre des correspondances scolaires échangées s'élève dans ces trois années respectivement à 1,510, 1,813 et 2,352.

En dehors de ce que nous venons d'exposer, un des faits les plus importants survenus dans la Société est la mort de son président, le baron Hirayama, qui a travaillé avec tant de zèle pour le développement de la Société pendant plus de 50 ans depuis sa fondation en 1877. Le baron a succombé en Septembre 1929 à la suite d'une longue maladie. La Croix-Rouge japonaise ainsi que la famille du défunt adressent ici l'expression de leurs remerciements bien sincères au Comité international de la Croix-Rouge, à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et aux sociétés nationales de la Croix-Rouge pour les vives condoléances qu'ils ont bien voulu leur exprimer à cette occasion.

La Croix-Rouge japonaise est également très sensible aux félicitations sympathiques reçues à l'occasion de la nomination du prince Iyesato Tokugawa, en remplacement du baron Hirayama, comme président de la Société, nomination qui a eu lieu en Novembre 1929.